Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**7 décembre 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 7 décembre 2015 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Myriam Cabana, Nicole Mercier-Danis, Krystelle Dagenais, Florence Colinet, Joëlle Laframboise et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-12#01**

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2015**

**2015-12#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis

Et résolu,

Que le procès-verbal du 2 novembre 2015 soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des comptes**

**2015-12#03**

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (37 078,46$) et les chèques numéros 8604 à 8641 (40 395,03$) du mois de novembre 2015 (certains annulés) soient approuvés;

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**Discours et rapport du maire**

**et adoption de la date du budget**

**2015-12#04**

Monsieur le maire fait lecture de son rapport et de son discours sur la situation financière de la municipalité.

Il relate ce qui suit :

En 2015, tout comme en 2014, le budget a été équilibré. Il y aura un léger surplus en 2015.

Les réalisations : l’acquisition du débitmètre; les changements de ponceaux dans Ste-Augustine et dans le rang Thomas; le pavage dans Sainte-Madeleine et dans Sainte-Augustine; le drainage dans le rang Thomas;

et le Festival de la patate 2015;

Les frais de Servitech passeront à 62 968,76$ et ce, dû surtout à l’équilibration du rôle d’évaluation, à la modernisation réglementaire (logiciels); et à l’intégration d’une rénovation cadastrale;

Notre part de la S.Q. sera de 54 507$;

Notre quote-part en transport adapté pour 2016 sera de 3 754,40$;

Il y aura également une augmentation de notre quote-part auprès de la MRC, soit de 2,9% + 1% pour le parc industriel.

Pour 2015, le salaire du maire a été de 6 585$ et son allocation de dépenses de 3 243$;

Celui du pro-maire a été de 2 541$ et son allocation de dépenses de 1 252$

Pour les autres élus, de 2 195$ et 1 081$ d’allocation de dépenses;

Pour 2016, il y aura une augmentation de 1,5% de leur rémunération totale.

Quant aux projets majeurs de 2016, il y aura la Formation des pompiers et le Plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable qui devra être effectué par une firme d’ingénieurs;

Il mentionne en terminant que le budget sera adopté le 11 janvier 2016;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

**Que le budget sera adopté lors de la séance extraordinaire du 11 janvier prochain, à 19 h 30.**

Adoptée à l’unanimité.

**Joëlle Laframboise se retire pour les trois prochaines résolutions.**

**Nomination de l’auditeur**

**pour l’année 2015**

**2015-12#05**

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que l’offre de services de la firme comptable Charlebois, Gratton CPA Inc. soit acceptée pour l’audit du rapport financier 2015.

Adoptée à l’unanimité.

**Recyc-Québec**

**Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.**

**2015-12#06**

Attendu qu’il est nécessaire de nommer un auditeur pour l’audit des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l’obtention de redevances pour l’année 2015.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l’audit des comptes ci-haut mentionnés pour l’obtention de redevances pour l’année 2015.

Adoptée à l’unanimité.

**MTQ - Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

**Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.**

**2015-12#07**

Attendu qu’il est nécessaire de nommer un auditeur pour l’audit des comptes dans le cadre du « Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local » pour l’année 2015.

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l’audit des comptes dans le cadre du « Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local » pour l’année 2015.

Adoptée à l’unanimité.

**Joëlle Laframboise reprend son siège.**

**Ajout à la résolution 2015-05#08**

**Programme de bonification des**

**compensations tenant lieu de taxes**

**pour l’école**

**2015-12#08**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a demandé à la municipalité le remboursement de la somme de 7 466$, représentant un solde à recevoir qui avait été calculé pour la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes. Cet ajustement résultait d’un trop-perçu pour un immeuble devenu non compensable à compter du 15 mai 2012 et de la récupération des versements provisoires pour les exercices financiers 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-05#16;

CONSIDÉRANT le paiement de 7 466$ fait au MAMOT;

CONSIDÉRANT que l’auditeur de la municipalité, la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc., a requis que cette somme soit prélevée à même le surplus libre;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu

Que le paiement de 7 466$ soit pris à même le surplus libre et d’effectuer les transferts en conséquence, s’il y a lieu;

Adoptée à l’unanimité.

**Déclarations d’intérêts pécuniaires**

Toutes les déclarations d’intérêts pécuniaires ont été déposées par chacun des élus et elles ont été acheminées au MAMOT, lequel en a d’ailleurs accusé réception.

**Rapport du directeur**

**du service des incendies**

**Rapport de la responsable de la bibliothèque**

**et du centre communautaire**

**Société de l’assurance automobile du Québec**

**Bureau de Papineauville**

Ce dossier sera analysé après la réception de l’avis du maire de Papineauville.

**Demande d’adhésion à la Cour municipale**

**MRC des Collines-de-l’Outaouais**

**2015-12#09**

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que la plupart de ses municipalités locales ont manifesté leur désir d’adhérer à l’Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

En vertu de l’article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l’entente et doit accepter les conditions d’adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d’une annexe à cette entente;

La MRC des Collines-de-l’Outaouais souhaite offrir ses services aux nouvelles municipalités et mettra en place le personnel requis et les outils nécessaires afin que la Cour puisse continuer d’offrir un excellent service à toutes les municipalités parties à l’entente;

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu

D’accepter que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ses municipalités locales adhèrent à l’Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l’Outaouais.

Adoptée à l’unanimité.

**Modification de la résolution 2015-09#05**

**(matricule #8973 05 1015);**

**2015-12#10**

ATTENDU la résolution 2015-09#05 aux termes de laquelle le conseil faisait suite à la demande de Normand Lacoste, propriétaire du 192, rang Sainte-Augustine, à l’effet que le ponceau devant chez lui soit changé d’endroit, à savoir qu’il soit ramené du même côté que sa résidence;

ATTENDU que lors des discussions préalables entre lui-même et le maire, il avait été décidé que de plus, la boîte aux lettres et tout ce qui se trouvait de l’autre côté du chemin devaient aussi être ramenés du même côté que sa résidence;

ATTENDU que les notes prises lors du conseil et/ou de la plénière de septembre font également état que la boîte aux lettres et tout ce qui se trouve de l’autre côté du chemin devaient être ramenés du même côté que sa résidence;

ATTENDU qu’il reste des choses de l’autre côté du chemin;

Il y aurait lieu de modifier la résolution 2015-09#05 en conséquence;

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu

De modifier la résolution 2015-09#05 en y ajoutant la condition susmentionnée à l’effet que la boîte aux lettres et tout ce qui pourrait se trouver de l’autre côté du chemin doivent être ramenés du même côté que la résidence de Monsieur Lacoste.

Toutes les autres clauses et conditions de la résolution demeurent inchangées;

Adoptée à l’unanimité.

**Équilibration du rôle**

**2015-12#11**

Conformément à son mandat et tel que stipulé par les « Normes de pratique de l’Ordre des évaluateurs agréés du Québec », la firme Servitech a procédé à l’examen objectif des rôles d’évaluation en vigueur (2014-2015-2016).

Cette analyse du rôle en vigueur lui a permis de constater l’ampleur des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans notre municipalité. Les travaux effectués dans le cadre de l’équilibration

permettront un redressement des valeurs au rôle et favoriseront le maintien de l’équité fiscale.

Après cette analyse, la firme a recommandé à la municipalité une équilibration du rôle d’évaluation pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019.

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu

De mandater Servitech de procéder à l’équilibration du rôle d’évaluation pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019.

Adoptée à l’unanimité.

**Choix des dates de séances**

**du conseil pour l’année 2016**

**Date du budget 2016**

**2015-12#12**

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que les séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2016 se tiendront mensuellement, le lundi à la salle municipale et débuteront à 20 heures, à moins d’avis contraire:

11 janvier 04 juillet

01 février 01 août

07 mars 06 septembre (mardi)

04 avril 03 octobre

02 mai 07 novembre

06 juin 05 décembre

Que la séance extraordinaire pour **l’adoption du budget** par le conseil municipal pour l’année 2016 se tiendra **le lundi 11 janvier** **2015 à la salle municipale et débutera à 19 h 30** et que la séance ordinaire débutera à 20 heures.

Adoptée à l’unanimité.

**Renouvellement de l’entente incendie**

**Municipalité de Boileau**

**2015-12#13**

ATTENDU que l’entente relative à la protection contre l’incendie et prévoyant la fourniture automatique de service à la municipalité de Boileau vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU qu’il y a lieu de renouveler cette entente pour l’année 2016;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

Que le conseil renouvelle cette entente pour l’année 2016, avec une durée minimale de 3 heures facturées par intervention selon les normes du travail, avec une augmentation d’un montant forfaitaire de 15%, totalisant 18 000,00$ pour l’année 2016; qu’il y ait deux facturations, soit en date du 1er mars et du 1er septembre 2016;

Que toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

Adoptée à l’unanimité.

**Entente incendie**

**Municipalité de Namur**

**2015-12#14**

CONSIDÉRANT l’entente relative à la protection contre l’incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services signée entre les municipalités en 2008;

CONSIDÉRANT que Namur n’est plus en mesure de fournir l’équipement nécessaire (camion-citerne) pour répondre aux urgences en incendie, tel que décrit à l’article II de ladite entente;

IL est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

Advenant qu’un incendie survienne entre les limites de Namur et du rang Procule à Notre-Dame-de-la-Paix, les services devront être fournis par Saint-Émile-de-Suffolk;

Advenant qu’un incendie survienne entre les limites de Saint-André-Avellin et du reste du village de Notre-Dame-de-la-Paix, les services devront être fournis par Saint-André-Avellin;

Que pour toute la période durant laquelle la municipalité de Namur ne pourra fournir les services auxquels elle s’était engagée, notamment celui de fournir un camion-citerne, elle acquittera elle-même tous les frais de Saint-Émile-de-Suffolk et de Saint-André-Avellin lorsqu’ils auront à desservir Notre-Dame-de-la-Paix;

Qu’à cet effet, la municipalité de Namur devra elle-même s’entendre directement avec ces deux municipalités;

Que la municipalité de Namur devra nous faire parvenir son acceptation au moyen d’une résolution à cet effet, d’ici le 23 décembre 2015.

Adoptée à l’unanimité.

**Projet d’entente intermunicipale visant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers**

**(délégation de pouvoir à la MRC de Papineau)**

**2015-12#15**

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l’exercice de tout ou partie d’un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants *du Code municipal du Québec,* ainsi que l’article 468, faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d’un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d’un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU qu’un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu’elles puissent émettre leur position à l’égard du projet d’entente intermunicipale visant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers, conformément à l’article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l’intérieur de l’échéancier soumis à cet égard est le 25 janvier 2016;

ATTENDU le projet d’entente intermunicipale visant la mise en place d’un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, autorisant l’envoi du projet d’entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,

Et résolu

QUE  le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de la mise en place d’un service régional de formation des pompiers, conformément à l’article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE  le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE  la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l’échéancier prévu à cet effet ;

Le tout pour les trois prochaines années, soit 2016, 2017 et 2018;

Adoptée à l’unanimité.

**Embauche de Véronique Hotte**

**Adjointe à l’inspecteur en bâtiment**

**et d’agente de bureau**

**2015-12#16**

Pierre Blanc a fait part à la municipalité qu’il avait besoin d’aide et ce, pour au moins une journée par semaine.

Il est proposé par Florence Colinet,

Et résolu

D’embaucher Véronique Hotte, à titre d’adjointe à l’inspecteur en bâtiment et en environnement, et d’agente de bureau, à raison de trois jours par semaine, dont une pour l’inspecteur.

Madame Hotte aura une période probatoire de trois mois, débutant le 1er novembre 2015.

Joëlle Laframboise soulève sa dissidence.

Adoptée à la majorité.

**Ajustement et augmentation des salaires**

**des élus et des employés**

**2015-12#17**

Il est proposé par Krystelle Dagenais,

Et résolu

Que les salaires des élus et des employés soient ajustés et augmentés selon la liste présentée au conseil;

Adoptée à l’unanimité.

**Banque alimentaire**

**de la Petite-Nation**

**2015-12#18**

Lors du conseil de novembre dernier, Nicole Mercier-Danis avait proposé un don pour la Banque alimentaire de la Petite-Nation d’un montant de 300$;

Ce chèque a été fait et remis à ladite banque alimentaire;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis,

Et résolu

D’approuver rétroactivement ce don.

Adoptée à l’unanimité.

**RéseauBiblio**

**Cotisation spéciale 2016**

**2015-12#19**

Lors de la dernière AGA du 6 juin dernier, les membres ont résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales, pour l’année 2016, sera offerte aux municipalités membres, comme l’an dernier, sur une base volontaire et le montant minimal demeure à 0,50$ per capita en fonction des populations inscrites au décret publié dans la Gazette officielle du Québec de janvier 2016.

Il est proposé par Myriam Cabana,

Et résolu

D’accepter la cotisation spéciale 2016 et de verser 100% de la somme égale à 0,50$ per capita, soit ± 361,00$, à la Librairie Rose-Marie.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport des conseiller(ères)**

**Divers et correspondance diverse**

**Questions du public**

**Utilisation sans frais**

**de la grande salle**

**2015-12#20**

**Gloria Charron** demande si elle-même et quelques autres dames peuvent utiliser la grande salle pour leurs exercices, le tout sans frais.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu

D’acquiescer à cette demande, mais sous réserve toutefois que Madame Charron s’assure auprès de Suzon Côté de la disponibilité de la salle.

Adoptée à l’unanimité.

**Ski la seigneurie** a demandé une contribution de 1 000$ de la part de chacune des municipalités.

Cette contribution offrira les privilèges suivants aux citoyens de la municipalité :

* Pouvoir skier gratuitement sur les pistes du Château Montebello;
* Profiter des leçons de ski gratuites les samedis de janvier et de février pour initier les débutants et perfectionner les plus avancés;
* Faire la location des équipements gratuitement pour l’ensemble des citoyens.

Krystelle Dagenais confirme que ce seront les Loisirs Notre-Dame-de-la-Paix qui défraieront cette contribution.

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-12#21**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Chantal Delisle, directrice générale Daniel Bock, maire

et secrétaire-trésorière